

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## ENTRÉES EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA15-E134, RCA15-E135, RCA15-E137, RCA15-E139 ET RCA15-E141

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E134**  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$  
POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE MISE  
EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES.

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E135**  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 385 000 \$  
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DE PARCS.

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E137**  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$  
POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON DE LA  
CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E139**  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ POUR  
LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES  
CENTRE DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES.

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-E141**  
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR  
LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE  
RUES.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux dates suivantes : le **22 janvier 2016** pour le règlement **RCA15-E137**, le **26 janvier 2016** pour les règlements **RCA15-E139** et **RCA15-E141**, et le **27 janvier 2016** pour les règlements **RCA15-E134** et **RCA15-E135**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 2 février 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Me Alain Roy, LL.M., avocat

*Cet avis, ainsi que ces règlements peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*